



Madame Sophie Cluzel
Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre
Chargée des personnes handicapées

14 rue Duquesne
75350 Paris SP 07

Paris, le 21 juin 2021

Madame la ministre,

Autisme France, HyperSupers TDAH France, l'UNAFAM et l'UNAPEI vous remercient tout d'abord pour le temps d'échanges que vous leur avez accordé, le 3 juin dernier, après la remise de leur rapport « Pour la fin d'une discrimination dans l'accès à la prestation de compensation du handicap » et de vous être engagée à vous impliquer personnellement dans ce dossier.

L'ensemble des membres du Collectif Handicaps soutient les travaux de ces quatre associations qui n'ont pas ménagé leurs efforts afin de produire un rapport et une proposition de rédaction du décret pour élargir les critères d'éligibilité de la Prestation de compensation du handicap et ouvrir l'éligibilité à l'aide humaine.

Dans ce cadre, comme vous l'avez souligné et tout comme vous, nous déplorons jusqu'à présent, le manque d'investissement des services de l'Etat qui semblent n'avoir pas pris la pleine mesure de l'enjeu : au-delà d'une question qui pourrait sembler technique de prime abord, il s'agit de la vie de personnes en situation de handicap qui, si elles ne peuvent pas bénéficier de la PCH, se voient privées de soutiens essentiels pour une vie autonome et pour la participation à la vie en société.

A cet égard, nous vous sommes particulièrement reconnaissants d'avoir mesuré et salué la qualité du rapport qui objective l'iniquité de traitement pour les personnes vivant avec un handicap lié à une altération des fonctions mentales, psychiques, cognitives.

Comme rappelé dans ce rapport et le récent communiqué de presse, il y a urgence : il s'agit de mettre fin à une discrimination. Pour cela, et, comme les quatre associations expertes l'ont souligné à maintes reprises, nous attendons un décret et sa rapide mise en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Nous souhaitons que les associations, notamment Autisme France, HyperSupers TDAH France, l'UNAFAM et l'UNAPEI restent actrices, avec l'appui de Handéo, des travaux qui permettront la parution de ce décret et la bonne mise en œuvre des modifications argumentées de ce rapport, à savoir :

- L'ajout de 3 nouvelles activités, et modification de la définition d'une activité, pour l'éligibilité générale à la PCH (chapitre 1)
- L'ajout d'un nouveau domaine d'aide humaine : l'assistance (chapitre 2)
- La modification des critères d'accès à l'aide humaine. (chapitre 2.1 de la section 6)

Ces adaptations sont toutes trois nécessaires et indissociables car elles forment un ensemble cohérent.

Après les présentations succinctes faites par la DGCS et la CNSA pendant la réunion qui ne correspondent pas aux travaux attendus pour le déploiement effectif des modifications nécessaires à apporter au référentiel d'accès à la PCH, nous sommes inquiets quant aux outils à créer, au calendrier et à la place des associations. C'est pourquoi nous attendons une mobilisation forte du gouvernement et des services autour du financement, de l'adaptation des différents outils de la CNSA tels que le Guide de cotation des capacités fonctionnelles, de l'élaboration d'un kit/guide de la CNSA pour faciliter l'appropriation de cette réglementation, de la formation des professionnels... Il ne peut pas être question d'aborder des éléments dispersés et d'éparpiller les réflexions autour de sujets périphériques qui ne relèvent pas précisément de l'accès et de l'adaptation de la PCH.

Nous gardons en tête que vous avez insisté sur la nécessité que ce travail s'inscrive dans un calendrier très serré, avec rendu des travaux d'ici la fin de l'année, pour une publication du décret au plus tard début 2022. Nous vous avons également entendu insister auprès de vos services sur l'importance qu'ils co-construisent, dès le cahier des charges, avec les associations parties prenantes.

L'ensemble des membres du Collectif Handicaps attendent désormais que ces annonces soient confirmées lors du prochain Comité interministériel du handicap.

Avec nos respectueuses salutations,

Mme Danièle Langlois, Présidente Autisme France

M. Arnaud de Broca, Président du Collectif Handicaps

Mme Christine Gétin, Présidente Fondatrice HyperSupers TDAH France

Mme Marie-Jeanne Richard, Présidente Unafam

M. Luc Gateau, Président Unapei